



Expertise comptable & Commissariat aux comptes
Arnaud BERNARD - Marion BOLZE - Adrien MOLENDI - Damien VALLEE
www.slgexpertise.fr - accueil@slgexpertise.fr

Ligue pour la Protection des Oiseaux
LPO
Les fonderies Royales
17305 ROCHEFORT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/12/2018

Mesdames, Messieurs les membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LPO relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association LPO à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

En particulier, nous estimons que la note 1 de l'annexe des comptes annuels relative aux « Faits caractéristiques de l'exercice » donne une information appropriée sur la fusion au 1^{er} janvier 2018. Dans le cadre de cette fusion, nous avons effectués les diligences suivantes :

- Contrôle des bilans d'ouverture des associations fusionnées,
- Analyse de l'antériorité des créances apportées,
- Vérification de l'homogénéité des règles et méthodes comptables entre les comptes de la LPO France et celles des entités reprises.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle

estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association LPO à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

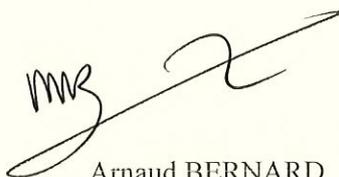
informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marcq-en-Barœul, le 25 juin 2019

Le Commissaire aux comptes

SLG EXPERTISE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'MB' followed by a long, sweeping horizontal stroke that ends in a small loop.

Arnaud BERNARD



Comptes annuels

Ligue pour Protection des Oiseaux

31/12/2018





Ligue pour Protection des Oiseaux

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018 (Bilan)

Sommaire

Bilan actif
Bilan passif (avant répartition)
Compte de résultat
Annexe Complète (Association)

Ligue pour Protection des Oiseaux

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Actif		Exercice			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Au: 31/12/2017	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Concessions, logiciels et droits similaires	350 840	281 786	69 053	57 622
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles	2 582 294	841 617	1 740 676	1 340 088
	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles en cours	143 661		143 661	60 470
		Avances et acomptes				
		TOTAL	3 076 796	1 123 404	1 953 391	1 458 181
		Terrains	3 665 143	96 709	3 568 434	3 494 526
		Constructions	2 713 030	1 040 413	1 672 616	1 761 214
Immobilisations financières (2)	Inst. techniques, mat.out.industriels	1 066 085	658 869	407 216	390 644	
	Autres immobilisations corporelles	3 761 007	2 595 152	1 165 854	1 278 665	
	Immobilisations grevées de droits					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes	13 889		13 889	78 560	
TOTAL	11 219 156	4 391 144	6 828 011	7 003 610		
Immobilisations financières (3)	Participations	720		720	45	
	Créances rattachées à des participations					
	Titres immob. activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts				7 000	
Autres immobilisations financières		19 444		19 444	6 896	
	TOTAL	20 165		20 165	13 942	
Total I		14 316 117	5 514 548	8 801 568	8 475 734	
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements	40 928		40 928	39 658
		En cours de production biens et services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises	423 801	17 444	406 357	353 022
	TOTAL	464 730	17 444	447 285	392 681	
	Créances (4)	Avances et acomptes versés sur commande	38 532		38 532	18 438
		Créances usagers et comptes rattachés	1 166 821	78 844	1 087 976	722 676
		Autres créances	4 068 950		4 068 950	3 167 620
	TOTAL	5 235 772	78 844	5 156 927	3 890 296	
	Divers	Autres titres				
Valeurs mobilières de placement		2 911 507		2 911 507	3 420 095	
Instrument de trésorerie						
Disponibilités		439 271		439 271	245 680	
Charges constatées d'avance (4)		105 589		105 589	63 109	
	Total II	9 195 402	96 288	9 099 113	8 030 302	
Charges à répartir sur plusieurs exercices III						
Primes de remboursement des emprunts IV						
Ecart de conversion Actif V						
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		23 511 520	5 610 837	17 900 682	16 506 036	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents			235 844	235 844	
	Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle			848 503	848 503	
	Dons en nature restant à vendre					
	Autres					



Ligue pour Protection des Oiseaux

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)	3 843 809	3 099 310
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	3 823 822	3 725 737
	Report à nouveau	1 046 248	206 146
	Résultat de l'exercice	-491 847	886 147
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Apports	6 000	
	Legs et donations		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecarts de réévaluation		
Autres fonds associatifs	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme	2 221 376	2 390 656
	Provisions réglementées		
	Droit des propriétaires (commodat)		
Total I		10 449 409	10 307 997
Provisions et fonds dédiés	Provisions pour risques	54 810	15
	Provisions pour charges	1 167 188	898 507
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	463 711	414 531
	Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)	281 757	692 455
	Total II	1 967 467	2 005 509
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	588 221	745 150
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1)	8 727	7 670
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 648 052	1 304 347
	Dettes fiscales et sociales	1 736 012	1 268 884
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 234 619	452 294
	Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance	268 171	414 183	
Total III		5 483 805	4 192 529
Écart de conversion passif IV			
Total du passif (I+II+III+IV)		17 900 682	16 506 036
Renvois	Dettes sauf (1) à plus d'un an		
	Dettes sauf (1) à moins d'un an	5 475 077	4 184 859
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(3) Dont emprunts participatifs		
Engagements donnés	Sur legs acceptés		
	Autres		



Ligue pour Protection des Oiseaux

Période de l'exercice 01/01/2018 31/12/2018
 Période de l'exercice précédent 01/01/2017 31/12/2017

* Mission de Présentation Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	2 925 687	2 590 366
	Production vendue : Biens		
	Services liés à des financements réglementaires		
	Autres services	2 768 390	1 820 807
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)	5 694 078	4 411 174
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits nets partiels sur opérations à long terme		
	Cotisations	1 043 112	841 691
	Dons		
	Legs et donations		
	Subventions d'exploitation	5 609 965	4 741 347
	Produits liés à des financements réglementaires		
Ventes de dons en nature			
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	227 618	229 070	
Autres produits	4 289 052	4 701 478	
Total des produits d'exploitation I		16 863 827	14 924 761
Charges d'exploitation	Marchandises Achats	1 656 672	1 448 313
	Variation de stocks	-26 151	2 377
	Matières premières et autres approvisionnements Achats	857 756	608 922
	Variation de stocks	-1 270	-11 661
	Autres achats et charges externes (1)	4 240 520	3 737 842
	Impôts, taxes et versements assimilés	585 683	439 926
	Salaires et traitements	6 437 371	4 826 279
	Charges sociales	2 659 375	1 955 398
	Dotations sur immobilisations amortissements provisions	920 663	747 230
	Dotations d'exploitation sur actif circulant : provisions	74 614	41 437
	pour risques et charges : provisions	155 629	94 854
	Subventions accordées par l'association	298 457	148 219
	Autres charges		
Total des charges d'exploitation II		17 859 323	14 039 141
Résultat d'exploitation (I-II)		-995 496	885 620
Opér. commun	Excédents ou déficits transférés III		
	Déficits ou excédents transférés IV		
Produits financiers	Produits financiers de participations		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé	23	17 545
	Autres intérêts et produits assimilés		14
	Reprises sur provisions, transferts de charges	15	
	Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	17 193	16 882	
Total des produits financiers V		17 232	34 442
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions	16	15
	Intérêts et charges assimilées	17 438	20 217
	Différences négatives de change	13	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières VI		17 468	20 232
Résultat financier (V-VI)		-236	14 209
Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV+V-VI)		-995 732	899 830
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier		



Ligue pour Protection des Oiseaux

Période de l'exercice 01/01/2018 31/12/2018

Période de l'exercice précédent 01/01/2017 31/12/2017

* Mission de Présentation Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	234 784	210 584
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels VII	234 784	210 584
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	28 466	3 044
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total des charges exceptionnelles VIII	28 466	3 044
Résultat exceptionnel (VII-VIII)		206 318	207 539
Participation des salariés aux résultats IX			
Impôts sur les sociétés X	63 952	19 849	
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs XI	676 734	378 567	
Engagements à réaliser sur ressources affectées XII	315 216	579 941	
Total des produits (I+III+V+VII+XI) XIII		17 792 579	15 548 355
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV		18 284 427	14 662 208
Excédent ou déficit (XIII-XIV)		-491 847	886 147
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Produits		495 158	94 372
Bénévolat		284 970	
Prestations en nature		210 187	94 372
Dons en nature			
Charges		495 158	94 372
Secours en nature		284 970	
Mise à disposition de biens et services		210 187	94 372
Personnel bénévole			

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018

ASS Ligue pour Protection des
Oiseaux

Table des matières

1	Faits caractéristiques de l'exercice	4
1.1	Evènements principaux	4
2	Principes et méthodes comptables	5
2.1	Principes de bases	5
2.2	Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels	5
2.3	Méthodes	5
3	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	7
3.1	Actif immobilisé	7
3.1.1	Immobilisations incorporelles	7
3.1.2	Immobilisations corporelles	7
3.1.3	État de l'actif immobilisé (brut)	8
3.1.4	Amortissements de l'actif immobilisé	9
3.1.5	Modes d'amortissement	9
3.2	Actif circulant	10
3.2.1	Stocks	10
3.2.2	Actif circulant / dépréciations	10
3.2.3	Précisions sur d'autres créances significatives	11
3.2.4	Charges constatées d'avance	11
3.2.5	Disponibilités	11
3.3	Fonds associatifs	11
3.3.1	Fonds associatifs et réserves	11
3.3.2	Variation des fonds associatifs	11
3.4	Provisions, fonds dédiés, autres passifs	12
3.4.1	Subventions d'investissements sur des biens non renouvelables	12
3.4.2	Provisions	13
3.4.3	Fonds dédiés	13
3.4.4	Précisions sur d'autres dettes	14
3.5	État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	14
3.6	Compte de résultat	15
3.6.1	Produits	15
3.6.2	Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits	16
4	Autres informations	17
4.1	Associations liées	17
4.2	Fonds de dotation LPO	17
4.3	Engagements donnés	17
4.4	Engagements reçus	17
4.5	Contributions volontaires	17

4.6	Effectif	18
4.7	CICE	18
5	Compte Emplois des Ressources	19
5.1	Annexe méthodologique du compte emplois ressources LPO 2018	19
5.2	Emplois (Colonne 1)	19
5.2.1	Les missions sociales	19
5.2.2	Frais de recherche de fonds	20
5.3	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (colonne 3)	22
5.4	Ressources collectées sur 2018 (colonne 2)	22
5.4.1	Ressources collectées auprès du public	22
5.4.2	Autres fonds privés	23
5.4.3	Subventions et autres concours publics	23
5.5	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2018 (colonne 4)	23
5.5.1	Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice	23

1 Faits caractéristiques de l'exercice

1.1 Evènements principaux

Les faits caractéristiques de l'exercice ayant une importance significative sur la situation financière, le patrimoine ou le résultat sont :

— Ressources liées aux legs comptabilisés en produits d'exploitation.

Le niveau de legs comptabilisé en 2018 est de 1 612 K€ contre 2 213 K€ en 2017 et 1 711 K€ en 2016.

— Les charges relatives à la collecte de rue (honoraires payés aux prestataires de la collecte) ont été immobilisées (immobilisation incorporelle). Ces charges représentent 826 K€ sur l'exercice arrêté au 31/12/2018.

Le CITS (Crédit d'impôt de taxe sur les salaires) comptabilisé dans les comptes de notre entité à la clôture de l'exercice s'élève à 188 K€. Au compte de résultat, notre entité a comptabilisé le CITS en diminution des impôts et taxes. Au bilan, il a été comptabilisé en compte de Créance vis-à-vis de l'Etat. Il traduit le droit au CITS acquis par notre entité relatif aux rémunérations éligibles comptabilisées dans l'exercice.

L'association a fusionné au 1er janvier 2018, conformément aux décisions de l'Assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2017 approuvant le projet définitif d'acte de fusion entre les associations, avec l'association SEPOL, l'association CORIF, l'association LPO Vienne, l'association LPO Aquitaine et l'association LPO Corrèze.



2 Principes et méthodes comptables

2.1 Principes de bases

Les conventions générales comptables ont été appliquées :

- image fidèle (prudence, régularité et sincérité),
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

2.2 Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret du 29 novembre 1983 et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2016-07, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement du CRC n°1999-01 du 16 février 1999.

2.3 Méthodes

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques.

Dans les contrats d'études se déroulant sur plusieurs années, il a été retenu la méthode de l'avancement des recettes proportionnelles à l'avancement des dépenses (conventions signées).

Les cotisations des membres sont comptabilisées en produit. L'aide aux délégations L.P.O. est comptabilisée en charge et non en déduction des produits.

La procédure de comptabilisation des legs est la suivante :

Tous les legs et donations passent obligatoirement par différentes phases :

- l'acceptation par les organes statutairement compétents (conseil d'administration ou bureau du conseil d'administration) et/ou l'autorisation par les organismes de tutelle, doit figurer dans les engagements reçus, en pied de bilan ;
- un compte de bilan (compte 475) est utilisé de manière transitoire pour enregistrer la contrepartie d'encaissements et décaissements ;



- à la clôture du legs, le compte 475 est soldé par un compte de produit (libéralités reçues).

De même, la valorisation des contributions volontaires effectuées à titre gratuit n'a pas été traduite en comptabilité. Pour l'application de l'article 41 de la loi n° 2000-627 du 6 juillet 2000 (réduction d'impôts pour don aux associations au titre des frais non remboursés), les comptes d'engagements ont été mouvementés.



3 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

3.1 Actif immobilisé

3.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les logiciels informatiques sont comptabilisés et amortis entre 12 et 36 mois.

Les coûts relatifs à la collecte de rue sont comptabilisés et amortis sur 60 mois. Ils sont considérés comme des éléments d'actifs car ils produisent des avantages économiques futurs (ressources de dons) sur une durée supérieure à un an.

3.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Il n'y a pas d'immobilisation en crédit-bail.

Les biens à caractère immobilisable achetés dans le cadre de programmes subventionnés sont comptabilisés en charges.

Dans le cadre des programmes de conservation de la nature, certains terrains peuvent avoir été acquis avec une clause d'inaliénabilité au profit du financeur.

La Station Ornithologique de l'Île Grande (22) est construite sur sol d'autrui.



3.1.3 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations	Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
			Sorties	Virements	
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Total I				
	Autres immobilisations incorporelles Total II	2 084 339	1 068 133	75 676	3 076 796
Immobilisations corporelles	Terrains	3 572 408	92 736		3 665 144
	Constructions	2 713 030			2 713 030
	Install. Tech., mat., outillage	803 603	262 483		1 066 086
	Install. générales, ag. Am. divers	1 662 857	19 301		1 682 158
	Matériel de transport	355 025	89 191		444 217
	Mat bur., informatique, mobilier	1 476 915	184 767	27 049	1 634 633
	Immo. Corp. En cours				
	Avances et acomptes	78 560	13 829	78 500	13 889
	Total III	10 662 397	662 308	105 549	11 219 156
Immobilisations financières	Participations	46	675		720
	Créances rattachées à des part.				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immo. financières	13 897	16 400	10 852	19 445
	Total IV	13 942	17 075	10 852	20 165
	Total général	12 760 678	1 747 516	192 077	14 316 117



3.1.4 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations	Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)	
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I				
	Autres immobilisations incorporelles Total II				
	626 158	499 213	1 966	1 123 404	
Amortissements corporelles	Terrains	77 881	18 828		96 709
	Constructions	951 816	88 598		1 040 414
	Install. Tech., mat., outillage	412 958	245 911		658 869
	Install. générales, ag. Am. divers	851 919	106 906		958 824
	Matériel de transport	292 982	81 663		374 645
	Mat bur., informatique, mobilier	1 071 231	203 543	13 091	1 261 683
	Immo. Grevées de droits				
	Total III	3 658 787	745 449	13 091	4 391 145
	Total général	4 284 944	1 244 662	15 057	5 514 549

3.1.5 Modes d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	60 ans
Matériel et outillage	Linéaire	5 ans
Installations générales	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel éducatif	Linéaire	4 ans
Autres équipements	Linéaire	4 ans

3.2 Actif circulant

3.2.1 Stocks

Les stocks de marchandises et approvisionnements sont évalués en fonction du prix moyen unitaire pondéré.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Des provisions ont été constituées si la valeur de réalisation nette est inférieure au coût des produits en stock.

La méthode statistique appliquée au coût d'entrée a conduit à appliquer les taux forfaitaires suivants :

Dernière date d'entrée en stock	Taux forfaitaire % dépréciation
Inférieure à 2 ans	0
> 2 ans et < 3 ans	30
> 3 ans et < 4 ans	60
> 4 ans	95

3.2.2 Actif circulant / dépréciations

Rubriques	Situations et mouvements			
	(A) Dépréciations au début de l'exercice	(B) Augmentations : dotations de l'exercice	(C) Diminutions : reprises de l'exercice	(D) Dépréciations à la fin de l'exercice
Stocks	15 383	26 850	24 788	17 445
Usagers	33 456	66 599	21 210	78 844
Autres				
TOTAL	48 839	93 449	45 999	96 289

Les créances douteuses ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation dès qu'il apparaît une perte probable.



3.2.3 Précisions sur d'autres créances significatives

Les autres créances représentent la participation restant à recevoir des financeurs des contrats à long terme (ex Life...). Elles sont évaluées selon la méthode de l'avancement des recettes proportionnelles à l'avancement des dépenses (conventions signées).

3.2.4 Charges constatées d'avance

Elles s'élèvent à 103 K€ contre 63 K€ en N-1 et concernent l'exploitation.

3.2.5 Disponibilités

La valeur d'inventaire retenue est le prix de revient lors de l'entrée en portefeuille. En fin d'exercice, il n'a pas été constaté de plus ou moins-values latentes.

3.3 Fonds associatifs

3.3.1 Fonds associatifs et réserves

Le résultat de l'exercice 2017 (soit 886 147 €) a été affecté par l'Assemblée Générale en report à nouveau.

L'augmentation des fonds associatifs et des réserves est liée aux fusions intervenues sur l'exercice.

Les résultats de l'exercice 2017 (soit - 113 303 €) ont été affectés en report à nouveau.

3.3.2 Variation des fonds associatifs

Libellés	N-1	+	-	N
Fonds associatifs	228 655	708 713		937 368
Subventions investissement terrains	2 180 423	33 416		2 213 839
Libéralités Legs	329 988			329 988
Libéralités Legs Terrains	360 244	2 370		362 614
Réserves diverses	3 725 738	98 085		3 823 822
Report à nouveau	206 146	953 405	113 303	1 046 248
Résultat comptable de l'exercice	886 147	-491 848	886 147	-491 848
Fonds associatifs avec droit de reprise	0	12 000	6 000	6 000
Subvention d'investissement amortissable	2 390 656	42 392	211 672	2 221 376
TOTAL	10 307 997	1 358 533	1 217 122	10 449 408



3.4 Provisions, fonds dédiés, autres passifs

3.4.1 Subventions d'investissements sur des biens non renouvelables

Elles concernent essentiellement la perception de subventions d'investissement sur des projets : construction de la Station Ornithologique des Sept Iles, réalisation du siège des Fonderies de Rochefort, réhabilitation de la ferme du Grand Mothais et aussi divers autres projets qui sont suivis par années de perception. Les subventions sont amorties conformément au règlement 99-01 du CRC car l'association considère que les biens ne sont pas renouvelables (au sens financier) sur ses deniers propres.

Libellé	31/12/2017	Aug.	Dim.	31/12/2018
SUBVENTION INVESTISSEMENT				
7 Iles	172 393	0	0	172 393
Fonderies	1 909 776	0	0	1 909 776
Grand Mothais	419 070	0	0	419 070
Muséo des 7 Iles	480 640	0	0	480 640
Divers acquisitions 2010	74 108	0	0	74 108
Divers acquisitions 2011	149 936	0	0	149 936
Divers acquisition 2012	200 532	0	0	200 532
Divers acquisitions 2013	14 622	0	0	14 622
Divers acquisitions 2014	77 234	0	0	77 234
Divers acquisitions 2017	94 295	0	0	94 295
SUBV DOT AMORT RN BAIE AIGUILLON	38 536	4 715	0	43 251
SUBV DOT AMORT RN MOEZE	74 280	10 070	0	84 350
SUBV DOT AMORT RN LILEAU	32 115	4 029	0	36 144
SUBV DOT AMORT RN YVES	46 168	6 042	0	52 210
SUBV DOT AMORT RN MULLEMBOURG	18 869	2 800	0	21 669
SUBV DOT AMORT RN SD PAYRE	19 695	2 335	0	22 030
SUBV DOT AMORT RN BELLE HENRIETTE	15 423	3 121	0	18 544
SUBV DOT AMORT 7 ILES	84 240	9 280	0	93 520
Total	3 921 932	42 392	0	3 964 324
SUBVENTION INVEST. AMORTIE				
7 Iles	-107 232	-2 413	0	-109 645
Fonderies	-699 086	-83 260	0	-782 346
Grand Mothais	-110 969	-13 944	0	-124 913
Muséo des 7 Iles	-268 317	-39 751	0	-308 068
Divers acquisitions 2010	-61 545	-5 552	0	-67 097
Divers acquisitions 2011	-103 499	-5 352	0	-108 850
Divers acquisition 2012	-90 742	-20 053	0	-110 795
Divers acquisitions 2013	-14 232	-390	0	-14 622
Divers acquisitions 2014	-5 753	-7 917	0	-13 670
Divers acquisitions 2017	-9 325	-9 429	0	-18 754
SUBV DOT AMORT RN BAIE AIGUILLON	-6 784	-2 348	0	-9 132
SUBV DOT AMORT RN MOEZE	-18 863	-8 672	0	-27 535
SUBV DOT AMORT RN LILEAU	-9 421	-4 413	0	-13 834
SUBV DOT AMORT RN YVES	-1 223	-1 271	0	-2 495
SUBV DOT AMORT RN MULLEMBOURG	-5 622	-1 580	0	-7 202
SUBV DOT AMORT RN SD PAYRE	0	-352	0	-352
SUBV DOT AMORT RN BELLE HENRIETTE	-1 857	-1 054	0	-2 910
SUBV DOT AMORT 7 ILES	-16 807	-3 920,59	0	-20 727
Total	-1 531 275	-211 672	0	-1 742 947
SUBVENTION INVEST. NETTE				
7 Iles	65 161	-2 413	0	62 747
Fonderies	1 210 690	-83 260	0	1 127 430
Grand Mothais	308 102	-13 944	0	294 158
Muséo des 7 Iles	212 323	-39 751	0	172 572
Divers acquisitions 2010	12 563	-5 552	0	7 012
Divers acquisitions 2011	46 438	-5 352	0	41 086
Divers acquisition 2012	109 789	-20 053	0	89 736
Divers acquisitions 2013	390	-390	0	0
Divers acquisitions 2014	71 481	-7 917	0	63 564
Divers acquisitions 2017	84 970	-9 429	0	75 541
SUBV DOT AMORT RN BAIE AIGUILLON	31 752	2 367	0	34 119
SUBV DOT AMORT RN MOEZE	55 417	1 398	0	56 815
SUBV DOT AMORT RN LILEAU	22 694	-384	0	22 310
SUBV DOT AMORT RN YVES	44 945	4 771	0	49 715
SUBV DOT AMORT RN MULLEMBOURG	13 247	1 220	0	14 467
SUBV DOT AMORT RN SD PAYRE	19 695	1 983	0	21 678
SUBV DOT AMORT RN BELLE HENRIETTE	13 566	2 067	0	15 634
SUBV DOT AMORT 7 ILES	67 433	5 359	0	72 793
Total	2 390 657	-169 280	0	2 221 377



3.4.2 Provisions

3.4.2.1 Provisions pour risques et charges

Nature des réserves et provisions	Montant début	Augmentations	Diminutions	Montant fin
Devises	15	16	15	16
Risques (1)	0	54 794	0	54 794
Retraite (2)	849 074	311 787	29 747	1 131 114
Charges (3)	10 933	0	10 933	0
Charges (4)	38 500	36 074	38 500	36 074
TOTAL	898 522	402 671	79 195	1 221 998

(1) Risques projets

(2) Le taux d'actualisation retenu est de 2.0 % avec un taux de charges sociales de 50 %. L'engagement total est de 1 311 045 €. L'écart avec 1 131 114 correspond à un écart actuariel lissé.

(3) Risque sur prêts

(4) Charges sociales



3.4.3 Fonds dédiés

L'article 3 du règlement n°99-01 donne la définition suivante :

«Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard ».

Montants en €	Fonds à dégager au 01/01/2018 A	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées (689) B	Utilisation au cours de l'exercice (789) C	Fonds restants à engager au 31/12/2018 D = A + B - C
Sur subv. Fonctionnement affectées (194 000) (Conv. Pluri. Annuel. Objectifs) (Autres)	414 532	281 688	232 508	463 711
Sur générosité du public (dons manuels, 195 000)	692 456	33 528	444 227	281 757
Sur legs et donations affectés	0	0	0	0
TOTAL	1 106 988	315 216	676 735	745 468

3.4.4 Précisions sur d'autres dettes

3.4.4.1 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance (268 K€) ont été enregistrés en fin d'exercice. Ils concernent notamment :

— les abonnements aux revues Oiseau Magazine, Ornithos et Rapaces pour 2018	88 K€
— les cotisations pour 2019	23 K€
— autres produits d'exploitation	157 K€

3.5 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres	20 165	20 165	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	1 166 821	1 166 821	
	Autres	4 068 951	4 068 951	
Charges constatées d'avance		105 589	105 589	
TOTAL		5 361 526	5 361 526	
Prêts Accordés en cours d'exercice			0	
Remboursements prêts obtenus en cours d'exercice			7 000	



ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	588 221	207 827	380 394	
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers					
Fournisseurs et comptes rattachés		1 648 053	1 648 053		
Dettes fiscales et sociales		1 736 013	1 736 013		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés					
Autres dettes		1 234 620	1 234 620		
Produits constatés d'avance		268 172	268 172		
TOTAL		5 475 078	5 094 685	380 394	

Emprunts souscrits en cours d'exercice	0
Emprunts remboursés en cours d'exercice	214 371

3.6 Compte de résultat

3.6.1 Produits

Les produits sont comptabilisés selon les règles appliquées en matière de sectorisation fiscale et selon leur taux de TVA.

Les produits correspondant à la gestion des contrats à long terme sont comptabilisés en fonction de l'avancement du programme et la contribution des financeurs.

Les reprises sur amortissements et provisions correspondent principalement à :

- l'ajustement des provisions pour les valeurs d'exploitation (stocks, créances) ;
- l'annulation des provisions pour les événements intervenus en 2018.

Les aides de l'Etat et des collectivités publiques (Conseil Régional, Agence de l'Eau, EDF) pour les emplois jeunes sont comptabilisées dans la ligne «subvention à l'emploi» (compte 742) et non pas en diminution des charges de personnel (compte 641).



Pour les legs et donations par acte authentique, le traitement comptable prend en considération le règlement n° 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable qui oblige à séparer les phases d'acceptation et d'autorisation en comptabilité des engagements de celle de la réalisation des legs ou donations qui seule figure en comptabilité générale.

Les legs et donations qui correspondent à des biens durables sont considérés comme des apports au fonds associatif, ne transitant pas par des comptes de produits.

3.6.2 Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits

3.6.2.1 Honoraires du Commissaires aux comptes

	Montant
— Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	27 790
— Au titre d'autres prestations	
Honoraires totaux	27 790

3.6.2.2 Rémunérations des 3 dirigeants bénévoles et cadres les mieux rémunérés (réf. Art. 20 loi sur le volontariat associatif)

La rémunération des trois cadres les mieux rémunérés représentent 237 138 €.



4 Autres informations

4.1 Associations liées

Des opérations ont été effectuées au cours de l'exercice avec des associations liées (Associations locales L.P.O.).

Nature des versements	2018	2017
Reversement quote part adhésions	6 281	158 538
Intervention sous traitance	145 250	241 461
Projet FIVA	58 694	49 696
Co financement actions	148 765	79 270
TOTAL	358 990	528 965

4.2 Fonds de dotation LPO

L'association a perçu du Fonds de Dotation LPO : 6 319 €

L'association a versé au Fonds de Dotation LPO : 0 €

4.3 Engagements donnés

Néant.

4.4 Engagements reçus

Legs à réaliser : 2 596 K€.

4.5 Contributions volontaires

Les contributions volontaires en nature (bénévolat, prestations de services, dons en nature, mise à dispositions...) n'ont fait l'objet d'aucune évaluation dans les états financiers.

L'article 41 de la loi n° 2000-627 du 6 juillet 2000 permet, sous certaines conditions, aux bénévoles de bénéficier de la réduction d'impôt pour dons aux associations au titre de leur frais non remboursés, pour 2018, cela a représenté une somme de 284 970 €.

La LPO bénéficie de prêts de locaux sur certains sites.



4.6 Effectif

	Cadres et assimilés	Non cadres
Effectifs	51	173

4.7 CICE

Le CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) comptabilisé dans les comptes de notre entité à la clôture de l'exercice s'élève à 15 K€. Il ne concerne que la branche fiscalisée.

Au compte de résultat, notre entité a retenu la comptabilisation du CICE en diminution des charges de personnel (charges sociales).

Au bilan, il a été en compte de Créance vis-à-vis de l'Etat.

Il traduit le droit au CICE acquis par notre entité relatif aux rémunérations éligibles comptabilisées dans l'exercice (en appréciant par année civile la probabilité d'obtention finale du montant déterminé de CICE au titre de chaque salarié) sur la partie fiscalisée de l'association.

Ce produit vient améliorer la compétitivité de l'association.



5 Compte Emplois des Ressources

LPO - COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES ANNEE 2018

AGIR pour la BIODIVERSITÉ EMPLOIS	Emplois de N = compte de résultat (1)	en % du budget	Affectation par emplois de ressources collectées auprès du public utilisées sur N (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de (2)	en % du budget	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
							1 000 391
1 - MISSION SOCIALES *	16 096 079	89,6%		1 - RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC			
1.1 Réalisées en France	15 973 889	88,9%		1.1 Dons et legs collectés	3 386 297	20%	3 386 297
- Actions réalisées directement	15 907 999	88,0%		- Dons manuels non affectés	1 403 615		1 403 615
Les travaux préalables aux actions de protection de la nature	5 106 785	28,4%	1 359 787	- Dons manuels affectés	371 086		371 086
Protection - gestion - espaces - espèces - outils de communication	5 244 875	29,2%	1 133 272	- Legs et autres libéralités non affectés	1 611 596		1 611 596
Sensibilisation à l'environnement	3 024 388	16,5%	1 079 717	- Legs et autres libéralités affectés	0		0
Diffusion par correspondance (DFC)	2 431 948	13,5%	0				
- Versements à d'autres organismes apaisant en France	165 890	0,9%	0	1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public			
Versement associations locales LPO	165 890	0,9%	0				
Versement fonds de dotation LPO	0	0%	0	2 - AUTRES FONDS PRIVÉS	7 230 239	42%	
1.2 Réalisées à l'étranger	122 190			2.1 Boutiques	2 501 508		
- Actions réalisées directement	64 180	0,4%	29 894	2.2 Cotisations	1 043 113		
- Versements à un organisme centre ou d'autres organismes (Birdlife International)	58 010		0	2.3 Mécénat partenariat	875 075		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	694 480	3,9%		2.4 Expertises (hors clients publics)	893 139		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public - dons et legs	590 228		590 228	2.5 Ravues	453 807		
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés	104 233		0	2.6 Accueil animation	583 265		
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics			0	2.7 Ressources fondations	204 888		
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 178 681	6,6%		2.8 Autres ressources	673 434		
Frais de fonctionnement	1 178 681		0	3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	6 499 319	38%	
				3.1 Europe	1 584 292		
				3.2 Etat Français	2 935 881		
				3.3 Régions	340 815		
				3.4 Conseils généraux	474 633		
				3.5 Communes	304 526		
				3.6 Agences de l'eau	293 122		
				3.6 Autres	566 049		
				4 - AUTRES PRODUITS		0%	
			4 192 897	1 - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	17 115 344	100%	
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	17 969 211	100%		II - REPRISES DES PROVISIONS	0		
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS				III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS	676 735		
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	315 216			IV - REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS			314 752
				(ref. tableau des fonds dédiés)			
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	0			V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	491 848		
V - TOTAL GENERAL	18 284 427			V - TOTAL GENERAL	18 284 427		3 701 049
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public			826 122				
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public			-454 664				
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public			4 564 355	VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public			-4 564 355
				SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE			137 085

5.1 Annexe méthodologique du compte emplois ressources LPO 2018

Le compte emplois ressources est complété à partir de la comptabilité analytique de l'association. Il retrace l'ensemble des sommes des comptes annuels de l'année 2018.

Cette annexe méthodologique doit permettre d'explicitier la nature des sommes reprises dans le tableau.

5.2 Emplois (Colonne 1)

5.2.1 Les missions sociales

Elles se scindent entre les actions réalisées en France et en Outre-Mer et les actions réalisées à l'étranger.



5.2.1.1 Réalisations en France

Les principales actions réalisées par la LPO peuvent être ventilées dans quatre grands domaines :

- Les travaux préalables aux actions de protection de la nature : ils comprennent les inventaires faunistiques et floristiques, les plans de restauration d'espèces d'oiseaux parmi les plus menacées de France, les plans de gestion des réserves et espaces naturels préalables à leur gestion effective dont principalement les sites Natura 2000.
- Protection - gestion - espaces - espèces + outils de communication : sont regroupés dans ce domaine les actions effectives de protection des espaces naturels et notamment les réserves naturelles et acquisitions de la LPO ainsi que les actions de conservation des espèces menacées et tous les moyens de communication liés à ces actions à travers trois revues et les plaquettes de sensibilisation.
- Sensibilisation à l'environnement : ce domaine d'activité regroupe l'ensemble des actions de sensibilisation des scolaires et du grand public ainsi que les outils pédagogiques diffusés à partir des centres d'interprétation et des animations sur le terrain.
- Diffusion par correspondance (Boutique) : la LPO a créé un service de diffusion de produits qui concourent à l'objet social de la LPO et contribuent à la protection, découverte de la nature et à la sensibilisation et éducation. De par son objet, cette activité de diffusion n'a pas pour vocation à recevoir des fonds issus de la générosité publique.

5.2.1.2 Reversements à d'autres associations agissant en France

Dans les conventions qui lient les associations locales à la LPO, il est convenu qu'un tiers des cotisations leur est reversé.

5.2.1.3 Réalisations à l'étranger

Elles correspondent d'une part au financement d'actions menées par des organismes de protection de la nature (Bulgarie, Sénégal...) et d'autre part du soutien apporté à Birdlife International (l'alliance mondiale pour la protection des oiseaux dont la LPO est le représentant français).

5.2.2 Frais de recherche de fonds

5.2.2.1 Frais d'appel à la générosité public – dons et legs

Ils correspondent aux coûts engagés pour mettre en place les deux campagnes annuelles de dons (mailing, phoning...).

5.2.2.2 Frais de recherche des autres fonds privés

Ils correspondent aux coûts engagés par le service en charge du développement des opérations de mécénat et d'expertise.



5.2.2.3 Frais de fonctionnement

Cette rubrique correspond aux frais de fonctionnement de l'association qui ne sont pas affectés sur les actions. Elle se compose principalement des frais liés au service membre qui assure tout le relationnel avec les adhérents et les groupes et relais ainsi que les frais de fonctionnement à caractère généraux.

III-Engagements à réaliser sur ressources affectées (voir tableau page 19)

Cette rubrique reprend les dotations aux fonds dédiés (neutralisation des ressources non consommées) tant en matière de subventions que des dons et mécénat.

5.3 Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (colonne 3)

Le principe de gestion retenu par l'association est le suivant : les missions sociales et les frais de fonctionnement doivent être systématiquement équilibrés d'un point de vue financier.

Ces actions ont des financements croisés qui s'imputent sur les dépenses dans l'ordre suivant : subventions fléchées sur actions, dons – mécénat – partenariat fléchées sur actions, ressources générées par les actions et autres fonds privés.

Si l'action a besoin d'un autofinancement complémentaire pour équilibrer son financement, les ressources émanant de la générosité publique sont utilisées et affectées.

La générosité publique permet ainsi de pérenniser l'action et d'en initier de nouvelles selon les priorités de l'association. Ces sommes apparaissent dans la colonne 3.

Concernant les frais d'appel à la générosité du public – dons et legs, ils sont financés à 100 % en prélevant une quote-part des ressources collectées.

V- Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public (voir tableau page 19)

La LPO peut avoir à investir sur des biens pour réaliser ses missions sociales. Cette ligne reprend la part autofinancée sur les investissements.

5.4 Ressources collectées sur 2018 (colonne 2)

Le principe de gestion retenue par l'association est le suivant : les missions sociales et les frais de fonctionnement doivent être systématiquement équilibrés d'un point de vue financier.



5.4.1 Ressources collectées auprès du public

5.4.1.1 Dons et legs collectés

1.1-a Dons manuels non affectés

Ils sont réalisés à 80 % par les membres essentiellement lors des renouvellements annuels de cotisations et abonnements.

1.1-b Dons manuels affectés

Ils proviennent principalement des deux campagnes d'appel à dons programmées annuellement sur des programmes adoptés par le Conseil d'Administration.

1.1-c Legs et autres libéralités non affectés

Les legs reçus par la LPO en 2018, ne stipulent aucune affectation particulière d'utilisation. Ils contribuent à l'autofinancement des missions sociales de la LPO ainsi qu'aux acquisitions immobilières utiles à la protection de la nature.

5.4.2 Autres fonds privés

Ils correspondent à la somme des cotisations, abonnements, vente de produits, animations, expertises, mécénat récoltés par les différents services de la LPO.

5.4.3 Subventions et autres concours publics

Cette rubrique regroupe tous les financements publics contribuant à la réalisation des projets engagés par les services de la LPO. Ils proviennent aussi bien de l'Union Européenne (Life, Interreg, Feder...) que de l'Etat principalement le ministère de l'Ecologie (MEEDDM) sur des missions particulières (gestion des réserves naturelles, plan d'action espèces, enquêtes et inventaires...) et des collectivités territoriales (sur projets).

5.5 Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2018 (colonne 4)

5.5.1 Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice

Lors de la première année de mise en place du comptes emplois et ressources, et par mesure de simplification faute de pouvoir reconstituer l'historique, il a été décidé de reconstituer cet agrégat en analysant les excédents des trois derniers exercices qui sont composés à 100 % des legs non utilisés sur ces trois années auquel a été retranchée la part d'autofinancement des immobilisations acquises en 2008 (Fonderies Royales).

Les fonds non consommés antérieurement viennent abonder les ressources collectées sur l'exercice. La différence entre ces ressources et l'ensemble des emplois de l'exercice permet de déterminer le solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice qui sera repris l'exercice suivant comme un complément de ressource.

